

DEPARTEMENT DES YVELINES

**COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

**Avenant n°1 à la délégation du service public de distribution et
de production d'eau potable pour le territoire des communes
des Mureaux, Bouafle, Vaux-sur-Seine,
Evecquemont, Issou, Brueil-en-Vexin, Sailly,
Drocourt, Fontenay-Saint-Père**

ENTRE

La COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE, dont le siège est sis Aubergenville (78410), Immeuble Autoneum, rue des Chevries.

Représentée par, son Président en exercice, dument habilité par une délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2019,

Ci-après dénommée indifféremment « la Communauté Urbaine », « la CU GPS&O », « la Collectivité » ou « l'Autorité Délégante », d'une part,

ET

La Société **SAUR**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 101 529 000 €, inscrite au Registre du Commerce de NANTERRE, sous le numéro B 339 379 984, dont le siège social est au 11 chemin de Bretagne - 92130 Issy les Moulineaux, représentée par **Monsieur Xavier PICCINO**, Directeur Général Adjoint France Est, désignée dans le texte qui suit par l'appellation « le Prestataire »,

d'autre part.

Désignées collectivement ci-après par l'appellation « Les Parties »

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délégation du service public signée le 24 novembre 2021, la CU GPS&O a confié à la Société SAUR le soin exclusif d'assurer la gestion du service public de distribution et de production d'eau potable et de ses installations des communes des Mureaux, Bouafle, Vaux-sur-Seine, Evécquemont, Issou, Brueil-en-Vexin, Sailly, Drocourt, Fontenay-Saint-Père pour une durée de 6 ans.

Le présent avenant a pour objet :

- de prendre en compte des prestations complémentaires au moyen de bordereau de prix unitaire (BPU) ;
- de préciser les conditions d'application du coefficient GPROD dans le calcul du coefficient d'actualisation des prix K1.

EN CONSEQUENCE DE QUOI, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent avenant a pour objet :

- Ajout au contrat d'un BPU travaux complétant celui initialement validé lors de l'attribution du marché de DSP à SAUR afin de pouvoir chiffrer l'ensemble des prestations envisagées pour rénover et améliorer le réseau existant (Cf . Annexe 1 _ BPU complémentaire Travaux)
- Ajout au contrat d'un BPU permettant de chiffrer les prestations d'exploitation des bornes fontaines et MONECA hors intervention d'urgence pièce et fourniture sur le périmètre de la DSP (Cf. Annexe 2_ BPU bornes MONECA et bornes fontaines)
- Précision des modalités de calcul du coefficient d'actualisation K1.

ARTICLE 2 - ACTUALISATION DES TARIFS

Les modalités et la fréquence d'actualisation des tarifs sont celles définies dans le marché initial.

Le tableau présentant le coefficient GPROD inscrit à l'article 75.3 est complété par la mention suivante (insérée après le tableau) :

« Le Gprod, ou gain de productivité, est un pourcentage fixé dans le contrat à 1,01%, qui s'applique au coefficient K1 à partir de la première actualisation ».

ARTICLE 3 – PRISE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter du 01/01/2024 et jusqu'à l'échéance du marché initiale, soit le 31/12/2027

Toutes les clauses de la prestations initiales, non modifiées par les présentes, demeurent intégralement applicables.

ARTICLE 4 - CLAUSE DE RENONCIATION

Le titulaire du marché renonce à toute réserve, réclamation ou demande d'indemnité dont le fait générateur serait antérieur à la date du présent avenant.

Fait en 2 exemplaires, le 11 octobre 2023

Pour la CU GPS&O,
Le Président,
M.

Pour le Prestataire,
Le Directeur Délégué Adjoint France est,
M. Xavier PICCINO

ANNEXE 1 - BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES TRAVAUX

GRAND PARIS SEINE ET OISE
Bordereau de prix travaux complémentaire Avenant N°1
Tarif au 01/01/2023

CLIENT :

ADRESSE TRAVAUX :

NATURE DES TRAVAUX :

Réf	Désignation	Unité	Prix unitaire en euros HT	Indice de révision
AV001	La fourniture et la pose des matériels et appareillages non prévus aux bordereaux du marché, seront payées suivant un prix hors taxes résultant de l'application au prix hors taxes de la fourniture départ usine justifiée par la production de la facture du fournisseur, d'une majoration uniforme de 33%	33%		N/A
AV002	Signalisation chantier (barrières, déviations, pont piétons)	forfait	650,00 €	K2
AV003	Essais de pression, désinfection, rinçage de la canalisation et prélèvements pour analyse bactériologique de l'eau avec remise d'un rapport de conformité	forfait	225,00 €	K2
AV004	Croisement de câbles, fourreaux, canalisations (eau, gaz, électricité, télécom, assainissement) ou tout autre ouvrage (regard, plot, butée, chambre) rencontré dans la fouille y compris soutènement, confortation de ceux-ci et reconstitution des signalisations réglementaires	unité	25,00 €	K2
AV005	Démolition de chaussée ou trottoir nécessitant l'utilisation du BRH ou engin adapté.	m²	90,00 €	K2
AV006	Réfection définitive de chaussée ou trottoir en enrobé à chaud rouge, y compris enduit d'accrochage et joint émulsion sur 6cm d'épaisseur	m²	160,00 €	K2
AV007	Réfection définitive de chaussée ou trottoir en béton, pavé, bordure (Autre que enrobé) avec dépose et pose à l'identique des matériaux en place	m²	150,00 €	K2
AV008	Essais de compactage	unité	145,00 €	K2
	Le raccordement de canalisation comprend (sans terrassement et remblai, assurés par l'entreprise en charge de la pose de la nouvelle canalisation) : - la coupe sur canalisation existante et pose de té et/ou pièces spéciales et raccordement de canalisation nouvelle - les dispositions nécessaires à l'abandon de l'ancienne conduite, par la mise en place de plaques pleines sur les tubulures de té ou sur les vannes abandonnées et laissées en place, ainsi que le bouchonnage par du béton de la conduite abandonnée - la suppression des anciennes bouches à clé du réseau			
AV009	- diamètre jusqu'à 200 mm	unité	425,00 €	K2
AV010	- diamètre 250 à 300 mm	unité	600,00 €	K2
AV011	Report de branchement (y compris terrassement et évacuation des terres) comprenant : *la prise sur la nouvelle conduite et son robinet, *la conduite de branchement en DN 25 ou DN 32 pour une longueur maxi de 5 m, *le raccordement sur l'existant et toutes sujétions	unité	350,00 €	K2
AV012	Bouche à clef, réglable en hauteur (pour vanne ou branchement) : Bouche à clef complète de type chaussée, tube allonge à collerette, cloche et toutes sujétions, y compris tête réglable en hauteur	u	55,00 €	K2
	Robinet vanne en fonte, PN 16 bars : Ces prix comprennent la fourniture et pose en tranchée ou en regard de robinet-vanne en fonte à passage direct à opercule en fonte et surmoulage élastomère PN 16 bars.			
AV013	Pour un diamètre nominal de 60 mm	u	132,00 €	K2
AV014	Pour un diamètre nominal de 80 mm	u	155,00 €	K2
AV015	Pour un diamètre nominal de 100 mm	u	160,00 €	K2
AV016	Pour un diamètre nominal de 150 mm	u	250,00 €	K2
AV017	Pour un diamètre nominal de 200 mm	u	408,00 €	K2
AV018	Pour un diamètre nominal de 250 mm	u	590,00 €	K2
AV019	Pour un diamètre nominal de 300 mm	u	800,00 €	K2

ANNEXE 2 - BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

GRAND PARIS SEINE ET OISE BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES - BORNES MONECA ET BORNES FONTAINE Tarif au 1er janvier 2023				
Réf	Désignation	Unité	Prix unitaire par borne en euros HT	Actualisation
	<i>Coût annuel d'exploitation borne - Hors intervention d'urgence, pièces et fournitures</i>			
AV 020	MODIFICATION DU CODE EXPLOITANT BORNE MONECA	unité	54,00 €	K2
AV 021	MAINTENANCE APPROFONDIE BORNE MONECA - hors fourniture	unité	725,00 €	K2
AV 022	BADGES - X2 PAR BORNE MONECA	unité	36,00 €	K2
AV 023	LOGICIEL MONETICARD POUR BORNE MONECA	unité	159,00 €	K2
AV 024	MAINTENANCE BORNE FONTAINE - Hors fourniture	unité	246,00 €	K2

L'éventuel remplacement des pièces et fournitures et intervention d'urgence sera effectué sur demande de la Collectivité et sera facturé sur présentation de la facture fournisseur x par un coefficient de vente de 1,25